

N° 231 AVRIL 2014

SOMMAIRE

P.2	ACADÉMIE - LE SNES-FSU EN CONGRÈS
P.3	MÉTIER - VIE DU SYNDICAT
P.4 à 7	ÉLECTIONS INTERNES
P.8	ACTUALITÉ

UNE TRÈS GRANDE GRÈVE LE JEUDI 15 MAI !

Le 18 mars, le SNES-FSU et la FSU ont largement contribué à la réussite de la journée unitaire de contestation. Nous rejetons cette nouvelle baisse des dépenses publiques qui affaiblira encore les services publics, pourtant seuls garants d'une égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire. Au contraire, il est urgent de redonner un nouveau souffle à la Fonction publique en osant y engager des moyens importants. Investir dans l'Éducation nationale et ses personnels, c'est investir pour demain, c'est être créateur de richesse pour notre pays.

La situation créée par les annonces de Manuel Valls confère à la **GRÈVE UNITAIRE DU 15 MAI** une valeur exceptionnelle. Ces dernières années, les gouvernements ont profité d'une certaine démobilisation pour attaquer, sans prendre de gants, nos postes et notre pouvoir d'achat. Là, nous sommes prévenus. Une « petite » grève encouragerait le gouvernement à maintenir sa politique de dévalorisation brutale de nos salaires, voire à remettre en cause en catimini les créations de postes promises. Au contraire, **UNE TRÈS GRANDE GRÈVE LE 15 MAI** donnerait un coup d'arrêt à cette fuite en avant proprement « thatchérienne ».

Le 15 MAI, soyons nombreux

rassemblés pour dire :

« Trop, c'est trop !

La DÉVALORISATION, ça suffit ! »

Élire les représentants du SNES-FSU à tous les niveaux du syndicat : un acte démocratique.

Tous les deux ans, les syndiqués du SNES-FSU sont appelés à s'exprimer pour désigner les militantes et les militants qui auront en charge l'animation au quotidien de l'outil syndical au service de la profession. Durant près de trois semaines - du 5 au 28 mai - dans sa section d'établissement ou en isolé, tout le monde aura la possibilité de participer à ce scrutin pour décider des équipes qui dirigeront pendant le prochain mandat notre syndicat. C'est un acte et un moment important, chacun et chacune doit y prendre part.

*N'oubliez pas votre
cotisation syndicale*

Édito

LA DÉVALORISATION !

Avec le Pacte de Responsabilité et ses 50 milliards d'euros d'économies programmées, François Hollande et Manuel Valls ont décidé d'accroître encore la logique inacceptable de l'austérité.

Un enseignant payé un tiers de moins que son homologue de 1981.

Deux mesures résumant particulièrement la sauce à laquelle les enseignants seraient mangés. D'une part, le point d'indice qui sert de calcul à l'évolution de nos salaires resterait gelé jusqu'en 2017. 4 + 3 : C'est donc au total 7 années de gel que nous devrions accepter sans réagir, soit une perte de pouvoir d'achat de 10 %, qui s'ajouterait à la perte de plus de 25 % observée depuis 1981 ! D'autre part, nos retraités verraient leur pension gelée pendant 24 mois, soit un nouveau recul de leur pouvoir d'achat d'au moins 2,5 %.

Qui pourrait accepter qu'en 2017, un enseignant gagne désormais un **tiers de moins** que son homologue de 1981 ? Qui pourrait l'accepter quand dividendes et fortunes coulent à flots ?

Alors que depuis des années, la REVALORISATION de nos carrières est à l'ordre du jour, le gouvernement, mettant ses pas dans ceux de Sarkozy, a choisi la DÉVALORISATION brutale des revenus des enseignants.

Des conditions de travail dégradées.

À l'issue de son congrès national de Marseille du mois de Mars, le SNES-FSU a écrit au nouveau Ministre de l'Éducation nationale, Benoît Hamon, pour lui rappeler les engagements du candidat Hollande et l'inviter à les mettre en œuvre le plus rapidement possible. C'est donc le Premier Ministre qui nous a répondu, et de quelle manière...

Certes, Manuel Valls a repris du bout des lèvres l'engagement de création de 60 000 postes sur le quinquennat. Cependant, ce chiffre, à supposer qu'il soit mis en œuvre, ne compensera pas les 85 000 postes perdus sous Sarkozy. Sans mesures supplémentaires, les classes seront toujours aussi chargées, les remplacements toujours aussi difficiles.

Nous attendons également toujours des réponses à d'autres demandes légitimes de la profession : remise à plat de la réforme du lycée, suppression du LPC au collège, abrogation du dispositif ECLAIR...

En ce qui concerne le projet de décret sur nos statuts et sur l'éducation prioritaire, nous demandons que nos exigences soient enfin entendues et nous serons extrêmement vigilants sur les conditions d'application de ce texte. Le SNES-FSU a rappelé au Ministre sa revendication intangible d'une réduction du temps de travail pour tous.

De même, le SNES-FSU a réitéré sa demande d'abrogation du nouveau calendrier scolaire, qui prévoit pour l'année 2013-14, une demi-journée de rattrapage le 11 juin et une pré-rentrée le 29 août 2014 !

En conclusion

Les professeurs ont besoin d'une juste reconnaissance de leur travail, de leur engagement au service de l'intérêt général. Nous devons donc exiger massivement, si nous voulons être entendus, que s'ouvrent des négociations pour une véritable REVALORISATION qui donne sens et reconnaissance à notre métier.

JEAN-PIERRE LAUGIER,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNES-FSU

« Indésirables »

A l'approche des élections professionnelles de décembre 2014, chacun a pu constater que son adresse e-mail professionnelle (prenom.nom@ac-nice.fr) est la proie d'e-mails non sollicités adressés par certaines organisations syndicales indélicates. Ce n'est que le début, le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-15 verra ce phénomène atteindre son paroxysme et puis, les élections professionnelles passées, ce sera la décrue, et certaines ne communiqueront à nouveau que dans quatre ans, lors des prochaines élections...

Un procédé détestable

Pour détestable qu'il soit, ce procédé, que l'on peut assimiler à du démarchage publicitaire, est bien souvent en marge de la réglementation et toujours contraire à l'éthique professionnelle. En marge de la réglementation, car leurs auteurs constituent illégalement ou déloyalement, des fichiers informatiques – certes faciles à réaliser – pour « arroser large » sans rechercher le consentement préalable des collègues « arrosés ».

Contraire à l'éthique professionnelle, car en tant qu'éducateurs – au sens large – il est de notre responsabilité d'apprendre à nos élèves à se prémunir contre certains usages de la communication virtuelle.

Comment s'en prémunir ?

Tout client de courrier (thunderbird par exemple) ou tout webmail en ligne contient une routine « indésirables ». Elle peut être bien utile.

Pour les collègues les plus excédés par ces procédés, contacter le SNES-FSU, il existe une marche à suivre pour ne plus subir.

Et le SNES-FSU ?

La ligne de conduite du SNES-FSU sur cette question ne varie pas. Sa position majoritaire dans la profession lui confère des responsabilités. Il ne s'adresse par courriel qu'aux seuls collègues qui lui en ont expressément donné l'autorisation en paraphant un bulletin d'adhésion ou une fiche syndicale et ce uniquement sur l'adresse e-mail renseignée par les collègues eux-mêmes. Pour sa part le SNES-FSU est favorable à ce que des droits soient donnés aux organisations syndicales pour s'adresser aux collègues mais en respectant la loi et l'éthique !

ALAIN GALAN

ACADÉMIE

QUELS STAGIAIRES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS EN 2014/2015 ?

PAR
FRÉDÉRIC GAUVRIT



Qu'on se le dise, si le SNES-FSU a obtenu que soit reconnue la nécessité d'une formation pour nos jeunes collègues, la réalité des situations des stagiaires que nous accueillerons dans nos établissements à la rentrée prochaine est des plus complexes et des plus variées. Tous, loin de là, ne seront pas sur le demi-service attendu !

Si, selon l'administration, tous auront un tuteur « de terrain », certains seront à mi-temps, d'autres à temps plein.

Et tous n'auront pas, au-delà de leur titularisation, les mêmes enjeux quant à cette année de stage.

Un petit vadémécum s'impose :

À temps plein, nous retrouverons les lauréats :

- des concours exceptionnels 2013 dont la plupart ont été « contractuels admissibles » cette année 2013-14.
- des concours réservés qui étaient tous contractuels ou maître-auxiliaires auparavant.
- des CAPES internes qui ont plus d'une année et demie d'exercice dans leur discipline.

À mi-temps, nous retrouverons les lauréats :

- des CAPES rénovés inscrits en M1.

- des CAPES et Agrégations externes, y compris en report de stage.

- des CAPES internes qui n'auraient pas 1 an 1/2 d'exercice de la discipline.

À mi-temps, nous espérons retrouver aussi les stagiaires ex-Professeur des Écoles, quel que soit leur mode d'admission dans le corps des certifiés, si tant est que le SNES-FSU obtienne gain de cause sur ce point.

Accueillir au mieux ces collègues dont les conditions d'entrée dans le métier sont très difficiles est des plus importants.

Au-delà de l'enjeu de leur titularisation, tous vont rencontrer rapidement des échéances très importantes, comme les mutations avec le mouvement inter académique dès novembre, ou des reclassements qui vont s'opérer au 1^{er} trimestre pour ceux qui ont une ancienneté dans la fonction publique à faire valoir.

Aux S1 de leur assurer le meilleur accueil possible, de les syndiquer et de les orienter vers la section académique du SNES-FSU le cas échéant.

LE SNES-FSU EN CONGRÈS

MON PREMIER CONGRÈS !

On dit toujours « il y a un début à tout ! » : premier job, premier cours, premiers élèves...

Moi, j'ai vécu mon tout premier congrès national !

Après le congrès académique de La Londe-les-Maures, au cours duquel j'ai participé pour la première fois à une commission, où j'ai découvert la portée d'un « amendement », l'enjeu d'une « motion », j'ai plongé dans le grand bain du congrès national du SNES-FSU, à Marseille cette année.

Une gymnastique démocratique. Une « aventure humaine » et un marathon qui vous plaque à la réalité de nos métiers, qui vous ouvre les yeux d'un coup, d'un seul. Et vous file la furieuse envie de faire bouger les choses et d'en savoir plus !

Au congrès académique, la mécanique est passionnante : organisé autour de quatre grands thèmes, chaque militant choisit de travailler sur l'un d'entre eux. Par goût, par conviction, par motivation. La place est laissée à l'individu au service du collectif.

J'ai choisi le thème 2 : *De l'ambition pour les personnels et nos métiers*. Aller de l'avant, améliorer le quotidien dans les

établissements, donner toutes les chances aux personnels et aux élèves de s'y épanouir. Voilà ce qui me parle à moi. Là, tout va très vite. Les commissions étudient le dernier décret proposé par le ministre : nous décortiquons chaque phrase pour en prévenir les ambiguïtés.

Puis, chacun propose ses idées. L'évidence, ici, c'est de s'écouter. D'ailleurs, pour prendre la parole, on se signale, « On lève la main » ! Tout le monde s'exprime.

C'en est vibrant, toute cette volonté de progression. Sur la question de l'« indemnitaire » qui menace trop nos équipes et nos enseignements ; sur l'absence totale du collègue dans le texte ministériel ; sur le conseil pédagogique, instance d'échanges et de projets ou réunion de faux-semblants régis par le chef d'établissement ?

Et puis il y a débat. Le SNES-FSU, c'est ça aussi. L'échange, la « joute verbale », les désaccords, les arguments.

Revendiquons nos avancées : l'heure de décharge obtenue pour nos collègues de l'enseignement prioritaire ; ou bien clamons les combats qu'il faut encore mener : obtenir une réelle revalorisation de nos métiers, à travers un niveau de qualification au Master2 pour tous.

L'enjeu est de taille puisque tous ces mandats seront portés au congrès national de Marseille quelques jours plus tard.

Celui-ci, c'est le même, en plus grand ! Plus de 600 militants, une salle gigantesque et les délégations de chaque académie. Impressionnant. Emouvant.

Mon premier congrès, c'est donc mon premier tout. Mon premier engagement, ma première chance aussi, de connaître, de maîtriser les rouages de mon métier, de les transmettre, de les valoriser et de les protéger.





Heures de vaisselle

Alors que le projet de décret voulait remplacer les heures de vaisselle par une indemnité, le SNES-FSU a obtenu le maintien de ces heures statutaires.

Education prioritaire

Il est faux de dire qu'il n'y a aucun changement. Pour un certain nombre d'établissements dont la liste ne nous est pas encore parvenue, vraisemblablement 350 établissements les plus difficiles, les collègues bénéficieront d'une pondération de 1,1.

Heure de chaire

Les conditions de son attribution sont aujourd'hui très différentes d'une académie à l'autre, voire d'un établissement à l'autre. Le système de l'heure de première chaire va être remplacé par un système de pondération, appliquée aux heures effectuées dans le cycle terminal (1^{ère} et Terminale). Chaque heure sera pondérée (classe ou groupe parallèle y compris), 1h comptera 1,1 avec plafonnement de la réduction hebdomadaire à une heure.

Une fois cela dit, et malgré ces avancées incontestables, ce nouveau décret est loin de répondre à nos attentes et ne permet pas une amélioration de nos conditions de travail. Certains points mêmes posent problème, ce qui a conduit le SNES-FSU à s'abstenir lors du vote sur le décret lors du Comité Technique Ministériel du 27 mars et à déposer plusieurs amendements pour tenter d'améliorer le texte sur les points suivants :

- les compléments de service doivent rester exceptionnels
- les heures de laboratoire (en SVT, Sc. Phys., techno et langues) et de cabinet d'Histoire-Géo doivent être rétablies
- la minoration de service pour effectifs pléthoriques doit être maintenue
- la pondération 1,1 doit être étendue à l'ensemble des établissements de l'Education Prioritaire
- la pondération en lycée doit s'élever à 1,17 pour qu'aucun collègue bénéficiant actuellement de l'heure de chaire ne soit lésé
- les enseignants de Lettres doivent bénéficier de la pondération dès la classe de Seconde
- et enfin, la pondération doit être portée à 1,36 en BTS et à 1,67 en CPGE.

Si ces amendements ne sont pas pris en compte la déception de la profession sera grande. C'est dans ce sens que le SNES-FSU va continuer à se battre et à mobiliser la profession !

Métiers, programmes, mutations, promotions, accompagnement des collègues, interventions auprès des chefs d'établissement et notre employeur, etc., sont des champs d'intervention classiques pour le SNES-FSU.

Mais au-delà, par son implication dans la FSU, le SNES-FSU investit aussi le champ de l'action sociale.

Ainsi, dans le cadre de la récente refondation des instances qui gèrent l'action sociale en faveur des personnels de l'Éducation nationale, le SNES-FSU a délégué un de ses militants pour assurer le secrétariat de la Commission Académique de l'Action Sociale (comme il l'a fait nationalement pour la CNAS).

Cette instance, outre son quotidien de gestion des aides, nous permet de porter haut et fort nos exigences quant à la mise en place d'une réelle politique d'action sociale dans l'Éducation nationale parmi lesquelles :

- Les moyens dévolus à l'action sociale doivent être augmentés de 0.19 % à 3 % de la masse salariale du Ministère de l'Éducation nationale, taux moyen dans les entreprises.
- Assurer l'équité de traitement de tous les personnels indépendamment de leurs statuts et de leurs lieux d'affectation.
- Développer une action sociale spécifique par rapport aux problèmes de logement si criants pour les jeunes collègues de l'académie.

Si la principale réponse aux difficultés matérielles des collègues réside dans la revalorisation du point d'indice, le SNES-FSU et la FSU considèrent que les politiques d'action sociale doivent également être un élément fort de l'amélioration de nos conditions de travail.

**FRÉDÉRIC GAUVRIT,
SECRÉTAIRE DE LA CAAS**

Affectation en académie des lauréats des concours.

Tous les lauréats des concours (tous les concours !) doivent saisir leurs vœux d'affectation pour leur année de stage sur le serveur SIAL qui sera ouvert du 05 mai au 16 juin.

Seuls les lauréats déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public de l'Éducation nationale ne participent pas à cette opération d'affectation.

Obligations de service

Depuis une quinzaine d'années, les enseignants ont subi de nombreuses attaques qui visaient très souvent à transformer leurs obligations de service. Le premier objectif que s'est fixé le SNES-FSU a donc été de réaffirmer le caractère particulier du statut des enseignants, d'empêcher l'annualisation du temps de travail et de borner les maxima hebdomadaire de service, ce qui est acté dans le nouveau projet de décret (Agrégés : 15 h ; Agrégés d'EPS : 17 h ; Certifiés et assimilés : 18 h ; Professeurs d'EPS et assimilés : 20 h ; Instituteurs et professeurs des écoles exerçant dans les EREA, SEGPA et ULIS : 21 h). Les majorations de service prévues par les décrets de 1950 sont supprimées. Evidemment, chacun peut constater que notre revendication d'une diminution du temps de cours n'a pas été reprise malgré notre insistance.

Bivalence

Le SNES-FSU a réussi également à éloigner tout risque de bivalence. La rédaction actuelle du projet de décret est plus favorable sur ce point que les actuels décrets de 1950.

VIE DU SYNDICAT

LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER ADOPTÉS

Le pourcentage de votants est en très léger recul (-0,81) avec une augmentation dans le Var (+2,57) et une baisse dans les Alpes-Maritimes (-3,57). Le rapport d'activité académique est approuvé à 82,53 % (-2,85) et le rapport financier est approuvé à 84,40 % (-2,15).

	RAPPORT D'ACTIVITÉ		RAPPORT FINANCIER	
INSCRITS	2062		2062	
VOTANTS	825	40,01%	825	40,01%
BLANCS, NULS	12		11	
EXPRIMÉS	813		814	
POUR	671	82,53%	687	84,40%
CONTRE	53	6,52%	30	3,69%
ABSTENTION	89	10,95%	97	11,92%

Émancipation

LISTE POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE, POUR DÉFENDRE ET TRANSFORMER L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le pouvoir en place depuis 2012 mène une politique inacceptable pour les salarié-e-s : retraites, salaires, précarité, conditions de travail dégradées... avec le "pacte de responsabilité" il veut aller encore plus loin. Il poursuit une politique éducative néfaste pour l'école publique ("rythmes scolaires", logique des "compétences", "curriculum" contre les programmes nationaux...). La dernière attaque en date : les décrets statutaires concernant les enseignant-e-s, n'est pas la moindre...

Pour **Émancipation**, le rôle du SNES est de porter les revendications des personnels et de s'opposer à cette politique.

Pour un syndicalisme revendicatif

- la première priorité du SNES doit être d'agir pour **le retrait du projet Peillon sur les statuts des enseignant-e-s et CPE**, qui ouvre la porte à une déréglementation et à l'alourdissement de notre temps de travail, ainsi qu'au renforcement du pouvoir des hiérarchies locales.

- il est aussi primordial de faire avancer des revendications **qui unifient les salarié-e-s** : contre la précarité (**titularisation immédiate** et sans condition de tous/toutes les précaires, arrêt du recrutement de hors statuts), le blocage des salaires (300 • d'augmentation pour tous), et pour la création de tous les postes statutaires nécessaires...

Pour l'indépendance syndicale

L'indépendance syndicale est fondamentale quelque soit le pouvoir en place : les progrès sociaux s'obtiennent par les mobilisations, et non par un "dialogue social" visant à faire accompagner la politique gouvernementale par les syndicats.

Nous proposons de construire les luttes syndicales à partir de la base, des Assemblées Générales de personnels. Et sans exclusion aucune forme

d'action : refus ou boycott, occupations, blocage du système (grève à la rentrée par exemple)... peuvent être efficaces, bien entendu en lien avec la grève qui reste un outil fondamental.

Pour une école vraiment démocratique

L'école doit avant tout être conçue pour donner à tous les élèves une culture large, critique, à un rythme adapté, avec maintien du cadre national (horaires, contenus, diplômes...). Les conditions doivent en être réunies : **baisse des effectifs (25 élèves maximum)**, dédoublements, suivi et aide, etc.

Une école démocratique et égalitaire, c'est aussi une école dont la laïcité doit être garantie avec intransigeance.

Pour la solidarité collective

Le syndicalisme c'est aussi soutenir les collègues réprimé-e-s, et plus globalement défendre les libertés (sans papiers avec RESF, droits des femmes...).

Vous voulez un autre syndicalisme ? Votez "Émancipation" !

Pour tout contact : er@emancipation.fr

Nous remercions les syndiqué-e-s qui sans forcément partager toutes nos orientations ont accepté de figurer en soutien démocratique sur notre liste.

École Émancipée

POUR UN SYNDICALISME QUI LUTTE VRAIMENT SUR LE TERRAIN

Nous aspirons à la convergence des luttes, et l'**unité interprofessionnelle**. Mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'action. Nous devons prendre part aux batailles de tout-es les salarié-es pour la défense de leurs droits, de leurs salaires, de leurs conditions de travail, de la protection sociale, dans l'unité la plus large mais sur des bases claires, antilibérales et anti-austérité. L'unité doit servir à la construction de luttes massives nécessaires pour empêcher le gouvernement d'imposer ses plans d'austérité qui ne sont que le prolongement de la politique de Sarkozy.

Avec Hollande, le changement c'est maintenant, dans tes rêves !

C'est l'enjeu du Pacte de responsabilité annoncé par Hollande : mener une politique systématiquement favorable aux entreprises, aux dépens des salarié-es, des services publics et de la protection sociale. Les salarié-es vont payer l'addition : 50 milliards de baisse de dépenses publiques, dont on attend le pire pour les services publics. Pour l'École Émancipée, le syndicalisme de transformation sociale dont se réclame le SNES-FSU doit dénoncer ce pacte dont l'enjeu n'est pas la baisse du chômage.

Depuis deux ans, le SNES négocie dans les ministères sans jamais faire appel à la profession pour construire, dans la rue, un rapport de force, permettant d'obtenir de véritables avancées. La direction du SNES s'est abstenue lors du vote au Comité Technique Ministériel, concernant les décrets Peillon, jugeant qu'on avait évité le pire. Les discussions sur le métier, sont donc significatives : plutôt que d'organiser la mobilisation de la profession pour imposer une réduction du temps de travail (nous sommes les seuls salariés n'ayant bénéficié d'aucune RTT depuis 60 ans), et une amélioration des conditions de travail pour tous et toutes, la direction du SNES a préféré négocier à froid des modifications du projet de décret ; modifications qui ne représentent, au final, aucun progrès par rapport aux statuts de 1950. L'école émancipée pense au contraire que la discussion sur

nos statuts aurait dû être l'occasion de défendre nos mandats de réduction du temps de travail.

Nos positions défendent aussi la rotation des mandats et favorisent la présence des femmes en construisant un syndicalisme mixte. C'est avec ce soucis que l'École Émancipée a défendu avec succès, des modifications statutaires pour que le SNES FSU tende vers la parité dans ces instances. **C'est la convergence de toutes les luttes (féministes, citoyennes, internationales, ouvrières, écologiques, etc.) que nous appelons.** Le droit de tendance est cette possibilité de faire s'exprimer plusieurs sensibilités lors du débat syndical. C'est ce qui garantit un syndicalisme **démocratique**.

Le changement de ministre ne signifie pas le changement de politique.

Voter pour l'ÉÉ c'est voter pour une rupture avec cette politique pour le moins attentiste du SNES.

Pour une orientation syndicale combattive face au libéralisme économique et aux politiques de destruction du service public d'Éducation une orientation syndicale qui s'appuie davantage sur les luttes, qui construise le rapport de force nécessaire face aux politiques menées dans la continuité par les gouvernements successifs,

votez et faites voter École Émancipée.

Unité & Action

UN SNES-FSU OFFENSIF, AU PLUS PRÈS DE LA PROFESSION.

Transformer l'école, pour transformer la société

Unité & Action qui exerce depuis plusieurs années au niveau national, comme aux niveaux académique et départementaux, la responsabilité de la direction du SNES-FSU, sollicite de nouveau votre confiance à un moment où le changement espéré par la profession n'a pas eu lieu. Certes, la politique menée s'est infléchie et les quelques mesures positives dans notre secteur sont à mettre, en partie, au crédit du SNES-FSU et de la profession : reconstruction de la formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation, plan pluriannuel de recrutement de 60 000 postes.

Mais dans nos établissements, chacune et chacun a le sentiment que rien n'a changé : effectifs pléthoriques, conditions de travail des personnels et conditions d'étude des élèves toujours dégradées, charge de travail alourdie, néo-management toujours à l'œuvre dans certains établissements.

Unité & Action sera très attentif aux nouvelles orientations du gouvernement après la débâcle électorale des élections municipales de mars 2014 et n'acceptera pas que l'austérité soit la ligne de conduite.

La marque de fabrique d'Unité & Action, c'est un syndicalisme dont le point de départ est le vécu des collègues dans leur réalité quotidienne, sur le lieu de travail. Nous travaillons à rassembler la profession dans sa diversité et à construire avec elle des revendications permettant des mobilisations majoritaires et les plus unitaires possibles, nécessaires pour la construction d'un réel rapport de force capable de les faire avancer. Mais c'est aussi, le souci de défendre au quotidien tous les personnels : précaires et titulaires, professeurs, personnels de surveillance, CPE, CoPsy, actifs et retraités.

Pour tout contact : ueta@nice.snes.edu

Rassembler la profession et le syndicalisme

Le courant Unité & Action dans le SNES-FSU veut continuer à rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation en favorisant la vie syndicale dans les sections d'établissement (S1), en multipliant les réunions dans les établissements avec les militants à tous niveaux du SNES-FSU.

La recherche et la construction de l'unité syndicale sont une nécessité pour rendre le syndicalisme plus efficace, c'est pour Unité & Action un axe prioritaire dans le SNES-FSU et la FSU. Mais prendre nos responsabilités de syndicat majoritaire dans le second degré est parfois nécessaire.

Pour Unité & Action, le SNES-FSU doit avoir trois objectifs majeurs :

- Une revalorisation de nos métiers qui implique pour tous, une augmentation de nos rémunérations et une amélioration de nos conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

- Une transformation du système éducatif qui permette la réussite de tous les élèves et combatte les inégalités sociales, spatiales et toute forme de discrimination. Cela passe impérativement par la remise à plat de la réforme Chatel et par une autre réforme du lycée qui n'organise pas le tri sélectif des élèves, par une transformation du collège qui permette par des parcours diversifiés, la réussite et la poursuite d'études de tous.

- La poursuite de sa contribution au renforcement de la FSU et à une nouvelle dynamique du mouvement syndical pour que le « tous ensemble » devienne une réalité.

Nous vous proposons de continuer cette stratégie qui a largement été approuvée par les syndiqués lors du vote des rapports d'activité et financier.

Pour un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et force de proposition dans une fédération, la FSU, qui porte les valeurs et la défense des services publics, votez pour les militantes et les militants des listes Unité & Action.

ÉLISEZ VOS DIRECTIONS DU 5 AU 28 MAI 2014

Du lundi 5 mai au mercredi 28 mai 2014 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes nationale, académique et départementales qui animeront le SNES-FSU pour les deux années à venir.

4 votes sont à émettre

- au plan national : 2 votes

a) une liste de candidat(e)s à la commission administrative nationale du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat), composée de 75 titulaires et 75 suppléant(e)s ;

b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant(e)) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,

- au plan académique : 1 vote

une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique du SNES-FSU, composée de 34 titulaires et 34 suppléant(e)s ;

- au plan départemental (Var ou Alpes-Maritimes) : 1 vote

une liste de candidat(e)s au bureau départemental du SNES-FSU composée de 7 titulaires et 7 suppléant(e)s pour le bureau départemental des Alpes-Maritimes, de 12 titulaires et de 12 suppléant(e)s pour le bureau départemental du Var.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée (ou tendances) qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétariats de catégories se trouvent dans **PUS**.

Chaque syndiqué est invité à se prononcer à bulletin secret.

Voter dans la section d'établissement

Prenez contact avec le représentant du SNES-FSU dans votre établissement pour obtenir le matériel de vote. Chaque section d'établissement doit organiser le scrutin.

Voter par correspondance

- Les retraités et les syndiqués «isolés» ont reçu à leur adresse personnelle le matériel de vote à retourner à la section académique.

Pour tout problème, n'hésitez à pas contacter Alain Galan par téléphone : 04.97.11.81.50 les mardi matin, mercredi et jeudi après-midi et le vendredi ou par mail : s3nic@snes.edu



Émancipation

Commission Administrative Académique

1. LAURENTI Catherine (CPE, collège Gabrielle Colette, Puget-sur-Argens)
 2. DAUPHINÉ Quentin (stagiaire, histoire-géo, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 3. LE JANNOU Youri (certifié, SVT, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)
 4. GAUTHEROT Paul (certifié, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 5. DECAMPS Catherine (certifiée, histoire-géographie, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 6. LAURENT Mathias (agrégé, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 7. VIVÉ Nathalie (agrégée, lettres modernes, collège Joseph d'Arbaud, Barjols)
 8. JOUVENCEAU Nelly (retraîtée, documentation, Toulon)
 9. GUEZGUEZ Linda (AED, collège Marie Mauron, Fayence)
 10. SALOMONE BONETTO Christel (étudiante M1, éducation, Draguignan)
 11. COZZUPOLI Véronique (certifiée, anglais, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 12. MONDY Sylvain (agrégé, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 13. FUSSLER Guillaume (certifié, philosophie, lycée Jean Moulin, Draguignan)
 14. LANZA Yannick (certifié, anglais, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 15. THIRION Marie-Noëlle (certifiée, français, collège général Ferrie, Draguignan)
 16. ATTARD Alexandre (AED, collège Gabrielle Colette, Puget-sur-Argens)
- Soutien démocratique :**
17. LABORDE Nathalie (agrégée, sciences physiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 18. ARTIS Isabelle (certifiée, lettres modernes, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)
 19. MICHALOWSKI Jeannine (certifié, SES, ZR Var 1)
 20. ARNETTE Rémi (agrégé, histoire-géographie, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 21. PETRUCCI Lara (certifiée, espagnol, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)

Émancipation
Tendance Intersyndicale

NB : La tendance Émancipation ne présente pas de candidat-es au bureau départemental des Alpes-Maritimes.

Bureau départemental du Var

1. LAURENTI Catherine (CPE, collège Gabrielle Colette, Puget-sur-Argens)
 2. DAUPHINÉ Quentin (stagiaire, histoire-géo, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 3. LE JANNOU Youri (certifié, SVT, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)
 4. GAUTHEROT Paul (certifié, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 5. DECAMPS Catherine (certifiée, histoire-géographie, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 6. LAURENT Mathias (agrégé, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 7. VIVÉ Nathalie (agrégée, lettres modernes, collège Joseph d'Arbaud, Barjols)
 8. JOUVENCEAU Nelly (retraîtée, documentation, Toulon)
 9. GUEZGUEZ Linda (AED, collège Marie Mauron, Fayence)
 10. SALOMONE BONETTO Christel (étudiante M1, éducation, Draguignan)
 11. COZZUPOLI Véronique (certifiée, anglais, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 12. MONDY Sylvain (agrégé, mathématiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 13. FUSSLER Guillaume (certifié, philosophie, lycée Jean Moulin, Draguignan)
 14. LANZA Yannick (certifié, anglais, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 15. THIRION Marie-Noëlle (certifiée, français, collège général Ferrie, Draguignan)
 16. ATTARD Alexandre (AED, collège Gabrielle Colette, Puget-sur-Argens)
- Soutien démocratique :**
17. LABORDE Nathalie (agrégée, sciences physiques, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 18. ARTIS Isabelle (certifiée, lettres modernes, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)
 19. MICHALOWSKI Jeannine (certifié, SES, ZR Var 1)
 20. ARNETTE Rémi (agrégé, histoire-géographie, lycée Maurice Janetti, Saint-Maximin)
 21. PETRUCCI Lara (certifiée, espagnol, collège Paul-Emile Victor, Vidauban)

École Émancipée

- 1) Olivier Sillam (certifié d'histoire-géo, lycée Calmette, Nice)
- 2) Nathalie Portas (certifiée de Lettres modernes, collège Jean Rostand, Nice)
- 3) Philippe Gandin (certifié d'histoire-géo, collège Paul Langevin, Carros)
- 4) Jessica Devismes (certifiée d'espagnol, Lycée Calmette, Nice)
- 5) Anthony Tonnerre (agrégé d'histoire-géo, lycée Estiennes d'Orves, Nice)
- 6) Sylvie Cosseddu (certifiée de Lettres modernes, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 7) Kabil Hamouda (contractuel en CDI, Mathématiques/sciences, L. P. Jacques Dolle, Antibes)
- 8) Marie-Louise Gonzalez (agrégée d'espagnol, Lycée international de Valbonne)
- 9) Antonio Molfese (certifié de philosophie, Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 10) Ysabel Lopez Thoueille (agrégée d'espagnol, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 11) Olivier Lemoine (certifié d'histoire-géo, lycée Calmette, Nice)
- 12) Laurence Orlandi (certifiée d'anglais, collège Paul Langevin, Carros)
- 13) Raphaël Pradeau (certifié de SES, Lycée de la Montagne, Valdeblore)
- 14) Rozenn Bergia (certifiée d'anglais, lycée Bristol, Cannes)
- 15) Pierre-Yves Lafages (agrégé de Lettres modernes, lycée Calmette, Nice)
- 16) Albertine Benedetto (agrégée de Lettres classiques, lycée Jean Aycard, Hyères)
- 17) Bernard Ruquet (certifié de philosophie, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 18) Kathya Martinez (certifiée de lettres modernes, collège Nucéra, Nice)
- 19) Nathalie Chiappe (certifiée de SES, lycée Estienne d'Orves, Nice)
- 20) Vanessa Mettoudi (agrégée de Lettres modernes, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 21) Sébastien Feit (certifié de mathématiques, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 22) Fabienne Armoux (certifiée d'anglais, lycée Bristol, Cannes)
- 23) Cécile Aura (certifiée d'anglais, collège Bréa, Saint-Martin-du-Var)
- 24) Marie-Christine Revest (certifiée Lettres classiques, Lycée Calmette, Nice)
- 25) Cécile Bernardi (CPE, lycée Apollinaire, Nice)

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

- 1) Antonio Molfese (certifié de philosophie, Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 2) Jessica Devismes (certifiée d'espagnol, Lycée Calmette, Nice)
- 3) Philippe Gandin (certifié d'histoire-géo, collège Paul Langevin, Carros)
- 4) Nathalie Portas (certifiée de Lettres modernes, collège Jean Rostand, Nice)
- 5) Anthony Tonnerre (agrégé d'histoire-géo, lycée Estiennes d'Orves, Nice)
- 6) Sylvie Cosseddu (certifiée de Lettres modernes, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 7) Olivier Lemoine (certifié d'histoire-géo, lycée Calmette, Nice)
- 8) Marie-Louise Gonzalez (agrégée d'espagnol, Lycée international de Valbonne)
- 9) Bernard Ruquet (certifié de philosophie, lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 10) Rozenn Bergia (certifiée d'anglais, lycée Bristol, Cannes)
- 11) Kabil Hamouda (contractuel en CDI, Mathématiques/sciences, L. P. Jacques Dolle, Antibes)
- 12) Laurence Orlandi (certifiée d'anglais, collège Paul Langevin, Carros)
- 13) Kathya Martinez (certifiée de lettres modernes, collège Nucéra, Nice)
- 14) Olivier Sillam (certifié d'histoire-géo, lycée Calmette, Nice)



NB : La tendance École Émancipée ne présente pas de candidat-es au bureau départemental du Var.

Unité & Action

Commission Administrative

Académique

1-Galan Alain	06	cert	techno	clg	Carles	Contes
2-Langoureau Fabienne	06	agr	LM	lyc	Carnot	Cannes
3-Laugier Jean-Pierre	06	cert	SVT	lyc	Parc Impérial	Nice
4-Rozerot Coline	83	cert	hist-g	lyc	Edison	Lorgues
5-Ghis Richard	83	cert	math	lyc	Camus	Fréjus
6-Clot Jean-Paul	06	biadm	hist-g	lyc	Parc Impérial	Nice
7-Bagge Julie	06	agr	philo	lyc	TZR - Apollinaire	Nice
8-Queyroulet Dominique	83	cert	techno	clg	F. Mistral	Bormes
9-Guigonnet Maryvonne	83	agr	LM	lyc	Rouvière	Toulon
10-Giauffer Didier	06	cert	SVT	lyc	T. Maulnier	Nice
11-Gioanni Corinne	06	agr	LM	lyc	d'E. d'Orves	Nice
12-Negrel Frédéric	83	cert	hist-g	clg	H. Nans	Aups
13-Michelangeli Eric	06	agr	hist-g	lyc	Calmette	Nice
14-Verduci Cathy	06	cert	techno	clg	St Phalle	Valbonne
15-Gauvrit Frédéric	06	cert	hist-g	clg	International	Valbonne
16-Cantaloube Anne	83	biadm	angl	lyc	St Exupéry	St Raphaël
17-Depresle Gilles	06	cert	math	lyc	P. Augier	Nice
18-Rongcard Alexandra	06	agr	anglais	lyc	Carnot	Cannes
19-Chaumard Pascal	06	cert	doc	clg	Port-Lympia	Nice
20-Clerc Geneviève	83	cert	hist-g	clg	La Ferrage	Cuers
21-Margaria-Pena Vassilia	06	cert	doc	clg	L'Archet	Nice
22-Giovanazzi Fabrice	06	cert	hist-g	lyc	d'E. d'Orves	Nice
23-Bartoletti Arlette	06	retr				Nice
24-Muller Serge	06	cert	math	lyc	T. Maulnier	Nice
25-Vinay-Vullion Dominique	83	cert	SVT	clg	La Ferrage	Cuers
26-Liens Laurent	83	cert	SES	lyc	Camus	Fréjus
27-Monnet Anne	06	cpe		lyc	Audibert	Antibes
28-Faivre Mélanie	06	cert	LM	clg	Carles	Contes
29-Le Buzulier Isabelle	83	cert	SES	lyc	St Exupéry	St Raphaël
30-Abily Ayda	83	ctr	italien	LP	St Jean	Toulon
33-Schaegis Evelyne	83	agr	LM	lyc	Paul Langevin	La Seyne
32-Rosso Baptiste	06	cert	techno	clg	L'Archet	Nice
33-Serra Georges	83	agr	esp	lyc	Beaussier	La Seyne
34-Franco Véronique	06	cert	f. cont.	greta	DAFCO	Nice
35-Lopez Laurent	83	agr	math	lyc	Beaussier	La Seyne
36-Hennecart Françoise	06	dcio		cio	La Musardiere	Antibes
37-El Ouarq Abdellah	83	cert	sc phy	clg	La Peyroua	Le Muy
38-Thomas Thierry	83	cert	sc phy	clg	Thomas	Draguignan
39-Michelangeli A.-Estelle	06	agr	LM	lyc	d'E. d'Orves	Nice
40-Ricerchi Christophe	06	cert	hist-g	lyc	Parc Impérial	Nice
41-Fache Maguy	83	retr				La Crau
42-Guittard Nelly	06	biadm	italien	lyc	Gosciny	Drap
43-Duc David	06	cert	hist-g	clg	Les Vallergues	Cannes
44-Nunez Isabelle	83	cert	esp	lyc	St Exupéry	St Raphaël
45-Gode Didier	06	cert	math	lyc	d'E. d'Orves	Nice
46-Saadoun Daniel	83	cert	techno	clg	P'Esterel	St Raphaël
47-Quignon Pascal	83	cert	math	clg	Les chènes	Fréjus
48-Becette Gael	83	cpe	educ	LP	Galliéni	Fréjus
49-Ventadoux Corine	83	cert	gé bio	lyc	Bonaparte	Toulon
50-Tiberti Alain	06	retr				Nice
51-Hory Marie-Anne	83	cert	sc phy	clg	Reynier	Six-Fours
52-Pestourie Emmanuel	83	chs	LM	lyc	Dumont	Toulon
53-Sedes Magali	83	cert	SVT	lyc	Val d'Argens	Le Muy
54-Perrot Thomas	06	cert	SVT	clg	Pierre Bonnard	Le Cannet
55-Combette Bruno	83	agr	hist-g	clg	L'Herminier	La Seyne
56-Pouchko Julie	83	copsy	orienta	cio		La Seyne
57-Le Rouzic Lhuillier Muriel	06	cert	anglais	lyc	Apollinaire	Nice
58-Levens Jean-Luc	06	ctr	techno	clg	Vento	Menton
59-Toussan Gérard	83	retr				Lorgues
60-Cazes Pierre	83	cert	edu mus	clg	Ferrie	Draguignan
61-Ciaravino Claudia	83	cert	ssc phy	clg	Villeneuve	Fréjus
62-Levy Brigitte	83	cpe	educ	clg	St Cyr	St Cyr
63-Disperati Marianne	83	cert	math	clg	J. d'Arbaud	Barjols
64-Ghis Nicole	83	cert	SVT	lyc	Camus	Fréjus
65-Bruyas Jean-Luc	06	cert	SVT	clg	Ségurane	Nice
66-Antonini Emmanuel	06	cert	hist-g	clg	Matisse	Nice
67-Gugole Dominique	06	agr	math	lyc	Les Eucalyptus	Nice
68-Giacomuzzo Nicole	83	agr	italien	lyc	Raynouard	Brignoles

Bureau départemental du Var

1-Rozerot Coline	cert	hist-g	lyc	Lorgues	Lorgues
2-Queyroulet Dominique	cert	techno	clg	F. Mistral	Bormes
3-Guigonnet Maryvonne	agr	LM	lyc	Rouvière	Toulon
4-Casals Benoit	cert	hist-g	lyc	Beaussier	La Seyne
5-Clerc Geneviève	cert	hist-g	clg	La Ferrage	Cuers
6-Lopez Laurent	agr	math	lyc	Beaussier	La Seyne
7-Cantaloube Anne	biadm	anglais	lyc	St Exupéry	St Raphaël
8-Negrel Frédéric	cert	hist-g	clg	H. Nans	Aups
9-Durup Nathalie	cert	math	clg	Les Eucas	Ollioules
10-Combette Bruno	agr	hist-g	clg	L'Herminier	La Seyne
11-Fache Maguy	retr				La Crau
12-El Ouarq Abdellah	cert	sc phy	clg	La Peyroua	Le Muy
13-Gauci Fabienne	cert	espagnol	lyc	Rouvière	Toulon
14-Liens Laurent	cert	SES	lyc	Camus	Fréjus
15-Hory Marie-Anne	cert	sc phy	clg	Reynier	Six-Fours
16-Thomas Thierry	cert	sc phy	clg	Thomas	Draguignan
17-Schaegis Evelyne	agr	LM	lyc	Langevin	La Seyne
18-Saadoun Daniel	cert	techno	clg	Estérel	St Raphaël
19-Moreau Santi	cert	espagnol	lyc	Anne S. Pic	Toulon
20-Serra Georges	agr	espagnol	lyc	Beaussier	La Seyne
21-Gstalter Sandrine	biadm	hist-g	clg	L. Clément	St Mandrier
22-Hennebois Jonas	cert	math	clg	P. Eluard	La Seyne
23-Chauvin Hélène	cert	espagnol	lyc	Lorgues	Lorgues
24-Ferro Gérald	cert	GM prod	lyc	Rouvière	Toulon

unité
action

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

1-Clot Jean-Paul	biadm	hist-g	lyc	Parc Impérial	Nice
2-Verduci Catherine	cert	techno	clg	N.de St Phalle	Biot
3-Giauffer Didier	cert	SVT	lyc	Maulnier	Nice
4-Margaria Vassilia	cert	doc	clg	L'Archet	Nice
5-Antonini Emmanuel	cert	hist-g	clg	Matisse	Nice
6-Langoureau Fabienne	agr	LM	lyc	Carnot	Cannes
7-Rosso Baptiste	cert	techno	clg	L'Archet	Nice
8-Guittard Nelly	biadm	italien	lyc	Gosciny	Drap
9-Chaumard Pascal	cert	doc	clg	Port-Lympia	Nice
10-Béruff M.-Agnès	cert	bioch	lyc	d'E. d'Orves	Nice
11-Debrun Erik	cert	edu mus	clg	Cassin	Tourettes-Levens
12-Tiberti Alain	retr			Nice	
13-Muller Serge	cert	math	lyc	Maulnier	Nice
14-Gode Didier	cert	math	lyc	d'E. d'Orves	Nice

Le SNES-FSU a été reçu en audience au rectorat le mardi 18 Mars au sujet des évaluations en cours d'année dans le cadre du baccalauréat, par le Secrétaire Général, le Doyen des IPR, l'IA-IPR d'anglais, et deux représentants du Service des Examens et Concours.

Nous avons tout d'abord rappelé que le SNES-FSU continuait à réclamer des épreuves orales nationales et terminales en LV. Nous ne pouvons nous satisfaire du renvoi à une organisation locale, en cours d'année, dont les limites ont été démontrées l'an passé, en termes d'équité de traitement des élèves et des personnels enseignants et ont généré un profond mécontentement, voire une souffrance au travail chez les enseignants.

Mise en place de la banque académique de sujets pour la session 2014

Nous avons rappelé que nous considérons la mise en place de cette banque comme une avancée car elle répond pour nous à un double objectif : réduire les inégalités de traitement entre les élèves et protéger les enseignants de plaintes éventuelles en les déchargeant de la responsabilité du choix du support utilisé pour l'examen. Nous avons suggéré, pour les années prochaines et si ce type d'évaluation devait être maintenu, qu'une commission de choix et d'élaboration de sujets soit mise en place, comme cela se pratique pour les épreuves écrites terminales.

Epreuves d'expression orale (ECA)

Dans nombre d'établissements l'an passé, les choix faits par l'administration, parfois sans concertation avec les enseignants, ont pu conduire à des dépassements du temps de service hebdomadaire des collègues. Nous avons donc demandé qu'un message clair, par cadastre académique dans une circulaire rectorale, soit adressé aux chefs d'établissement pour leur rappeler que l'organisation des épreuves orales en cours d'année devait se faire dans le respect des horaires hebdomadaires de service et que si des heures supplémentaires devaient être faites, elles devraient être rémunérées. Nous invitons donc les collègues à nous avertir des manquements à cet accord verbal.

La saisie des notes sur Lotanet

La saisie des notes l'an passé a été compliquée par l'inadaptation du logiciel Lotanet aux nouvelles épreuves. Nous avons demandé confirmation que le problème avait été résolu. Cette année, il y aura donc deux bordereaux différents envoyés dans les établissements (compréhension de l'oral et expression). La remontée des notes doit se faire pour le 6 juin.

Force est de constater que grâce aux élus SNES-FSU cette épreuve pourra se dérouler dans notre Académie dans des conditions plus acceptables ! Nous resterons, bien sûr, très vigilants et veillerons à ce que les engagements pris soient tenus dans tous les établissements.

ALEXANDRA RONGEARD, FABIENNE LANGOUREAU

ACTUALITÉ

AUSTÉRITÉ BASTA ! TOUS EN GRÈVE LE 15 MAI

Indignation et colère !

Lors de son discours de politique générale le 8 avril, devant la représentation nationale, le nouveau premier ministre avait fait naître des craintes parmi les fonctionnaires en annonçant de manière officielle une nouvelle baisse de 50 milliards des dépenses publiques d'ici à 2017 pour financer le pacte de « responsabilité et de solidarité » et diminuer les déficits. Dans le même temps, les actionnaires du CAC 40, eux, ne connaissent pas la crise ! Mais cette fois, les annonces du mercredi 16 avril ont fait naître colère et indignation. En confirmant le gel du point d'indice des fonctionnaires et en annonçant le gel du montant des pensions de retraite et des prestations sociales, c'est encore plus d'austérité qui est imposée aux salariés, aux retraités et aux plus faibles.

Les annonces prévoient également :

- 18 milliards d'économies sur le budget de l'État qui est pourtant en coût de fonctionnement un des plus bas des pays de l'union européenne,
- 11 milliards d'économies sur les collectivités locales qui risquent fort de vouloir compenser cette baisse de dotation par des augmentations d'impôts,
- 10 milliards d'économies sur les dépenses de santé alors qu'une médecine à deux vitesses s'est insidieusement installée dans notre pays,
- 11 milliards d'économies sur les dépenses de sécurité sociale qui toucheront les plus faibles et les classes moyennes.

C'est une attaque frontale contre les services publics, les fonctionnaires et la protection sociale.

Dans le même temps, le premier ministre donne son aval au patronat pour faire de la France une société de bas salaires, en accordant des exonérations de cotisations sociales. Rien n'est dit, et le patronat s'en félicite, sur le contrôle des aides à l'emploi perçues par les entreprises.

PAR
RICHARD GHIS



La reconnaissance : augmentation des salaires et amélioration des conditions de travail

La coupe est pleine : nous avons besoin d'actes qui reconnaissent réellement notre «dévouement et sens du service public» et pas seulement d'applaudissements à l'assemblée nationale. Ces actes doivent se traduire par une augmentation de nos salaires et une réelle amélioration de nos conditions de travail. Cela passe obligatoirement par le déblocage, et la revalorisation immédiate, du point d'indice (figé depuis 5 ans entraînant de lourdes pertes de pouvoir d'achat), une refonte des grilles indiciaires et un arrêt du développement de la précarité.

Si la confirmation de la création des 60 000 emplois dans l'Éducation est importante, nous avons depuis deux rentrées la preuve que cette programmation pluri annuelle ne suffit pas à accueillir la progression du nombre d'élèves et à améliorer nos conditions de travail. De même, tout le monde a pu constater le nombre de mesures de carte scolaire dans les collèges de notre académie pour la prochaine rentrée et l'augmentation constante des effectifs par classe.

Grève unitaire le 15 mai pour dire STOP à ce « changement » !

Face à ces provocations, la FSU et les fédérations de fonctionnaires, de manière unanime, appellent tous les fonctionnaires à la grève. Il est indispensable de montrer à ce gouvernement que ce n'est pas ce « changement » là que nous voulons. Imposons, par notre mobilisation, l'ouverture de négociations pour d'autres choix économiques et sociaux qui permettent de faire valoir nos justes revendications, et refusons par la même la remise en cause de notre modèle social.

JEUDI 15 MAI

GRÈVE UNITAIRE DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

À L'APPEL DE FSU, CGT, CFDT, UNSA, FO, SOLIDAIRES, CFTC, FA-FP

GRÈVE ET MANIFESTATIONS

Informations pratiques sur www.nice.snes.edu